

Envoyé en préfecture le 12/09/2025

Reçu en préfecture le 12/09/2025

Publié le 15/09/2025



ID : 007-210700050-20250911-DELIB202545-DE

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
ARDÈCHE**

DELIBERATION N° 2025/45

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

Séance du 11 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le onze septembre à 20 heures 30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, sous la présidence de Pierre LAULAGNET.

Date de convocation : 04 septembre 2025.

Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 - En exercice : 15 - Présents : 12
Votants : 15

Résultat du vote : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Présents : Pierre LAULAGNET, Claire BOMBRUN, Philippe BOUNIARD, Jean-Charles GONIEAUX, Yves LAMOINE, Jérôme MERCOYROL, Philippe EUVRARD, Bernard PUEYO, Catherine LEYNON, Denis BERARD, Agnès GUIGON, Carole THOMAS.

Excusé(e)s : Michel PREVOST (pouvoir à Jean Charles GONIEAUX), Sophie ALLEOUD (pouvoir à Carole THOMAS), Simone GUICHARD (pouvoir à Agnès GUIGON)

Absent(e)s :

Madame Carole THOMAS a été élue secrétaire.

Objet : Attribution du marché de travaux d'aménagement d'une aire de camping-car et accès chemin du Pinard.

Le Maire rappelle le projet de création d'une aire de camping-car adaptée à l'évolution touristique sur le territoire et limitant la traversée du village par des véhicules peu adaptés aux rues et voies de circulations étroites, ainsi que la dangerosité de la sortie du chemin du Pinard sur la RD 263 nécessitant un aménagement de sécurité particulier.

Il informe le Conseil municipal que la consultation des entreprises a été réalisée du 25 février au 14 mars 2025. Le rapport d'analyses des offres établi par le Département de l'Ardèche,

Envoyé en préfecture le 12/09/2025

Reçu en préfecture le 12/09/2025

Publié le 15/09/2025

ID : 007-210700050-20250911-DELIB202545-DE



maitre d'œuvre de l'opération, a conduit au choix du groupement d'entreprises AUDOUARD / SATP pour un montant de 35 055,25 €HT, option comprise.

Lors de la réunion de préparation du 16 avril 2025 en présence de la maîtrise d'œuvre et des entreprises la commune a demandé que le revêtement de surface soit fait en enrobé plutôt qu'en bicouche comme prévu dans la consultation. Cette demande est justifiée par une meilleure tenue dans le temps au regard des girations des véhicules lourds comme des camping-cars et des camions d'enlèvement des ordures ménagères du futur point d'apport volontaire.

Par ailleurs le 28 avril 2025, jour du démarrage du chantier, la commune a demandé à ce que l'emplacement de la borne de service soit modifié ce qui a pour conséquence d'augmenter la surface d'enrobé ; de plus des fourreaux souterrains ont été rajoutés pour anticiper de futures installations : connexion Internet et barrière d'accès à l'aire de stationnement.

Enfin les élus en charge du projet ont souhaité un minimum d'aménagement de l'aire de stationnement. Initialement prévue sur le terrain naturel enherbé, il a été décidé de stabiliser le sol des vingt emplacements avec de la grave non traitée. La zone étant relativement plate et la nature du sol plutôt argileuse, un système de récupération des eaux de ruissellement a été demandé pour être raccordé sur le fossé existant à proximité. Une longrine béton sera coulée pour permettre l'implantation de panneaux d'affichage.

Compte tenu des éléments ci-dessus, le montant total des travaux s'établi donc à 53 500 € HT

Entendu l'exposé du Maire ci-dessus, le Conseil municipal après en avoir délibéré :

DECIDE de conclure le marché de travaux pour l'aménagement de l'aire de camping-car et de l'accès au chemin du Pinard avec le groupement d'entreprises AUDOUARD / SATP sis respectivement à Lavilledieu et Aubenas (07)

FIXE le montant du marché à 53 500,00 € HT soit 64 200,00 € TTC conformément à l'offre de prix présentée par le groupement d'entreprises AUDOUARD / SATP.

CHARGE son Maire de signer le marché correspondant.

DONNE pouvoir au Maire pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE, le 11 septembre 2025

La Secrétaire de séance
Carole THOMAS

POUR COPIE CONFORME
Alba la Romaine, le 12 septembre 2025
Le Maire
Pierre LAULAGNET

